MUNICIPALITÉ DE
SAINT-DIDACE

Assemblée publique de consultation

PROJET DE RÈGLEMENT # 059-1-2024

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UNE MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME RÈGLEMENT # 059-1989-01

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 12 février 2024, le conseil a adopté :

- le 1er projet de règlement # 059-1-2024, modifiant le règlement original numéro 059-1989-01, intitulé « *Plan d'urbanisme* », afin d'ajouter la notion d'îlots de chaleur.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 11 mars 2024**, à **19 h 00**, en salle de conférence de la Maison de la Rivière Maskinongé située au 531, rue Principale.

Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué de même que les conséquences de leur adoption ou de leur entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, situé au 380, rue Principale, du lundi au jeudi, de 9 à 16 heures ou sur le site internet www.saint-didace.com.

Fait et donné à Saint-Didace ce 23ième jour de février 2024

Chantale Dufort
Directrice générale